



## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu

Affiché à la Mairie de  
Valdahon le :  
20/10/2021

**Séance du Jeudi 14 octobre**  
Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon

Visé par :  
Le Maire de Valdahon  
Sylvie LE HIR

### PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 octobre 2021, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de M. Pierre BENOIT, par délégation du Maire empêché.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h00.

**Etaient présents** : M. Pierre BENOIT, Mme Rachel DIGARD, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Éric GIRAUD, Mme Colette LOMBARD, Mme Annie PONÇOT, M. Gérard FAIVRE, Mme Agnès MARGUET, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

**Etaient absents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Salih KURT, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, Mme Tiphanie CALAIS, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, M. Noël Perrot, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LAPOIRE

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : S. KURT/M. PERRIN ; G. JOBERT/A. MARGUET ; B. DIRAND/H. PROST-TOURNIER ; D. MOULIN/B. LAPOIRE ; J. CHAUVIN/D. GUILLEUX ; F. MANZONI/C. KONIG ; M. CART-GRANDJEAN/R. DIGARD ; N. PERROT/C. LOMBARD ; M. COLLETTE/G. FAIVRE ; D. DUMONT/MH BALLEE ; B. ANDREZ/P. BENOIT.

# ORDRE DU JOUR

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....</b>	<b>3</b>
1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2021.....	3
2. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 – MODALITÉS D'ORGANISATION ET DES AGENTS RECENSEURS .....	3
<b>DOMAINE ET PATRIMOINE .....</b>	<b>4</b>
3. BAIL MAISON HUMBERT / ADAPEI (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES) .....	4
<b>URBANISME .....</b>	<b>4</b>
4. SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAUX HUMIDES SUR LA PARCELLE AB 244 .....	4
<b>AFFAIRES SCOLAIRES .....</b>	<b>5</b>
5. AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR LA GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE VALDAHON .....	5
<b>FINANCES .....</b>	<b>5</b>
6. DM N°8 : SUBVENTION DETR – MAISON COMBE BOURDON .....	5
7. DM 9 – DÉPENSES IMPRÉVUES D'INVESTISSEMENT (DI INV) : MATÉRIEL ESPACES VERTS.....	5
8. BUDGET « LES PARISIENNES » : .....	6
9. BUDGET PRINCIPAL - DM°11 – OUVERTURE DE CRÉDIT – ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE MARCHÉ DE NOËL .....	6
<b>INFORMATIONS DU MAIRE.....</b>	<b>7</b>

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2021.

Rapporteur : Pierre BENOIT

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur Pierre BENOIT :

- ouvre la séance du Conseil Municipal,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus en séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bernard LAPOIRE comme secrétaire de séance,
- approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 9 septembre 2021

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 26                            Contre : 0                            Abstention : 0**

### 2. Recensement de la population 2022 – Modalités d'organisation et des agents recenseurs

Rapporteur : Pierre BENOIT

La crise de la Covid-19 ayant empêché le déroulement du recensement des communes de moins de 10 000 habitants, initialement prévu en janvier 2021, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a décidé de reporter d'une année la collecte. Par conséquent, nos services, par le biais du coordonnateur communal, s'activent donc dès à présent pour mettre en place cette nouvelle enquête qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Les personnes recensées auront cette année à nouveau la possibilité d'effectuer la démarche sur internet.

Les objectifs du recensement sont :

- d'établir une population légale.
- de fournir des données socio géographiques détaillées sur les individus et les logements pour de nombreuses zones géographiques ;
- de constituer une base de sondage pour les enquêtes de l'INSEE réalisées ultérieurement auprès des ménages.

Le paragraphe III de l'article 156 de la loi « *démocratie de proximité* » confie aux communes la responsabilité de l'organisation des enquêtes de recensement de la population. Le Conseil municipal confie au Maire le soin de préparer et de réaliser l'enquête.

Au cours de la campagne de recensement, le coordonnateur communal sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE et travaillera avec un superviseur nommé par l'INSEE.

Le point prévu sur la rémunération est retiré de l'ordre du jour, je vous propose d'en délibérer dans un prochain conseil. En effet, hier une réunion a eu lieu avec l'INSEE, aussi en fonction des plans de charges de chaque recenseur et les rémunérer de manière juste et équitable nous devons revoir les modalités en mettant en place une part fixe et une part variable lié aux prestations réalisées. Différentes simulations doivent être réalisées pour fixer les montants.

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne délégation à Madame le Maire pour l'organisation des opérations de recensement en 2022 ;
- Autorise Madame le Maire à désigner Madame Fusun FLAMBART comme coordonnateur communal principal et Monsieur Nicolas MONIER comme coordonnateur communal suppléant, qui seront les interlocuteurs privilégiés de l'INSEE et qui assureront l'encadrement et le suivi des agents recenseurs ;

- Autorise Madame le Maire à recruter les agents recenseurs vacataires en renfort des services communaux pour assurer les opérations de collecte sur le terrain pour le recensement de la population

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**

## DOMAINE ET PATRIMOINE

### 3. Bail Maison Humbert / ADAPEI (Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales)

Rapporteur : Rachel DIGARD

Le départ des médecins dans leur nouveau cabinet a laissé un espace disponible dans le rez-de-chaussée de la Maison Humbert à la location. L'ADAPEI du Doubs installée au premier étage souhaite profiter de ces nouveaux locaux pour étendre ses activités.

L'association s'engage à reprendre l'ensemble des compteurs existants ainsi que les contrats inhérents au nom de l'ADAPEI.

Ils souhaitent pouvoir avoir un bail pour une durée pérenne afin d'exercer leurs fonctions sur le secteur du Valdahon.

Il est proposé que le loyer soit équivalent à la somme des deux loyers en cours soit 1950 € au total.

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'occupation par l'ADAPEI de la totalité de la Maison Humbert avec reprise des contrats à la charge de l'occupant pour un loyer mensuel de 1950€ et une facturation de l'entretien de l'extérieur (tonte et déneigement) par les services communaux avec une facturation trimestrielle.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 5**

## URBANISME

### 4. Servitude de passage de réseaux humides sur la parcelle AB 244

Rapporteur : Pierre BENOIT

Un permis de construire a été accordé le 06 septembre 2021 au nom de M. Guillaume GERVAIS et Mme. Coralie GIRARDET, pour la construction d'une maison individuelle rue des Coquelicots.

Le pétitionnaire doit se raccorder au réseau public existant. La parcelle concernée n'est pas desservie directement, il convient de créer une servitude de passage des réseaux humides sur la parcelle communale AB 244 pour pouvoir effectuer le raccordement sur le collecteur public.

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Crée la servitude de passage des réseaux humides sur la parcelle AB 244 pour desservir la future maison de M GERVAIS et Mme GIRARDET.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**

## AFFAIRES SCOLAIRES

### 5. Avenant à la convention pluriannuelle pour la gestion de l'Accueil de Loisirs de Valdahon

Rapporteur : Pierre BENOIT

Comme annoncé en information par Madame le Maire lors du Conseil municipal du 9 septembre dernier, la municipalité a rencontré les communes bénéficiant des écoles valdahonnaise au sujet de la tarification de +20% appliquée aux extérieurs à Valdahon dans le cadre de la convention d'Accueil de Loisirs avec Familles Rurales. Au terme de l'échange, il a été convenu que cette tarification ne serait pas appliquée aux familles, mais que les communes participeront à l'avenir au fonctionnement des bâtiments (cf. restaurant scolaire/périscolaire).

Toutefois, il sera demandé à Familles rurales de bien vouloir établir chaque année un état des enfants pris en charge et venant de l'extérieur.

Dès lors, un avenant à la convention pluriannuelle pour la gestion de l'Accueil de Loisirs de Valdahon, avec Familles Rurales, a été rédigé afin de matérialiser cet accord.

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant à la convention pluriannuelle pour la gestion de l'Accueil de Loisirs de Valdahon,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**

## FINANCES

### 6. DM N°8 : Subvention DETR – Maison Combe Bourdon

Rapporteur : Rachel DIGARD

Suite aux travaux de rénovation de la Maison de la Combe Bourdon une demande de subvention a été déposée auprès des services de la Préfecture. Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), 13 755.09 € ont été attribués à cette opération. Les crédits n'étant pas prévus au budget, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à leur ouverture :

Compte 1341 opération 2104 fonction 020 pour 13 755. €

Et de modifier les comptes 021 et 023 pour la même somme.

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°8.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**

### 7. DM 9 – Dépenses imprévues d'investissement (DI INV) : matériel espaces verts

Rapporteur : Pierre BENOIT

Le souffleur S2 utilisé par le service des espaces verts étant hors service il convient de procéder à son remplacement.

Un devis de 700 € TTC a été établi.

En conséquence, il convient d'ouvrir les crédits au compte 2158 fonction 810, pour un montant de 700 €. Cette somme sera prise sur les dépenses imprévues.

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°9.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**

## 8. Budget « Les Parisiennes » :

Rapporteur : Pierre BENOIT

### Clôture du budget annexe

Par délibération en date du 28 mai 2009 le Conseil municipal approuvait la création d'un lotissement dénommé « Les Parisiennes ». Sur une superficie totale de 7605 m<sup>2</sup>, ce lotissement a été divisé en 15 lots. Le bilan financier est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Acquisitions de terrains	54 904.44 €	Vente de terrains	290 769.82 €
Travaux d'aménagement	261 288.14 €	Produits divers	11 722.53 €
Frais divers	1.70 €		2.14 €
<b>Total</b>	<b>316 194.28 €</b>	<b>Total</b>	<b>302 494.49 €</b>

Il en ressort un résultat négatif de – 13 699.79 € qui doit être pris en charge par le budget principal par l'émission d'un mandat au compte 6521 pour le budget principal et l'émission d'un titre au compte 7522 pour le budget annexe « Les Parisiennes ».

Aussi les transferts de crédits suivants sont nécessaires :

#### DM 1 : budget annexe « Les Parisiennes »

- Compte 774 en recettes pour – 13 700 €
- Compte 7552 en recettes pour + 13 700 €

#### DM 10 : budget principal

- Compte 657363 en dépenses pour – 13 700 €
- Compte 6521 en dépenses pour + 13 700 €

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le bilan définitif de cette opération et la clôture du Budget annexe « Les Parisiennes » au 31/12/2021 ainsi que la prise en compte du résultat négatif de : – 13 699.79 € par le budget principal de la ville.
- Autorise Monsieur le Trésorier à procéder aux écritures correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 26            Contre : 0            Abstention : 0

## 9. Budget Principal - DM°11 – Ouverture de crédit – Achat de matériel pour le Marché de Noël

Rapporteur : Morgan PERRIN

L'achat de barrières de type Héras, du matériel électrique et un complément d'illuminations s'avère nécessaire pour la bonne organisation du Marché de Noël, ces équipements pouvant être utiles pour d'autres manifestations.

Cependant, les crédits relatifs à cette dépense n'ayant pas été inscrits en dépense d'investissement du budget, il est proposé d'en ouvrir pour un montant de 19 000 € TTC.  
Cette somme sera prise sur l'excédent budgétaire.

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n° 11.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 26            Contre : 0            Abstention : 0

## INFORMATIONS DU MAIRE

- La Direction Départementale du Territoire (DDT) a validé le principe de prolongation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) comme délibéré en avril 2021, mais en réduisant le calendrier à 3 années. L'Ad'Ap devra donc se terminer en 2023 et non pas en 2024 comme présenté en avril.
- Agenda

Mois	Date/actions
Septembre	Mercredi 15 : comité de liaison avec le camp militaire
	Vendredi 17 : rencontre opérateurs (Lidl, Mac do, Burger King, cellules commerciales) déplacement transformateur électrique secteur Gros Chêne
	Samedi 18 / Dimanche 19 : journées du patrimoine
	Mardi 21 : 10H 1 <sup>er</sup> Comité de Projets Petites Villes de Demain
	Mardi 28 : CAO Maître d'œuvre paysagiste aménagement public : Altitude 35 retenu
Octobre	Mercredi 29 : dispositif gendarmerie Participation Citoyenne
	Vendredi 1 <sup>er</sup> : publications offres d'emploi agents polyvalents services techniques, gestion budgétaire/comptable (+ 2 1/2 journée Odile BULLE)
	Vendredi 1 <sup>er</sup> : marche Octobre rose
	Mardi 5 : restitution phase finale étude mobilité Axurban
	Mercredi 6 : parking Ménétrier validation de la phase APD/commande DCE
	Mercredi 6 : fin de la publication offre d'emploi DGS
	Lundi 11 : publication offres d'emploi Conseiller numérique (maison des services : contrat 2 ans, agent d'accueil (CDD 6 mois)
	Mardi 12 : lancement de l'étude aménagement public avec le maitre d'œuvre Altitude 35
	Lundi 18 octobre : étude diagnostic en marchant avec Altitude 35
	Mardi 19 octobre : quai Bus de la gare validation APD/commande DCE
Novembre	Mardi 19 octobre : CAO/achats Maître d'œuvre Pôle Lavoisier (4 candidats)
	Jeudi 21 octobre : réunion publique PLUi
	Engagement travaux rue du Pont
	Consultation travaux : parking Ménétrier / quai bus
Décembre	Engagement des études maîtrise d'œuvre Lavoisier
	Comité de pilotage PVD : suivi du projet + financeurs
	3-12 décembre : Marché de Noël

Le Maire,  
Sylvie LE HIR

